



Doc. 13441
09 avril 2014

La protection des mineurs contre les dérives sectaires

Amendement¹ n° 50

Dans le projet de résolution, au paragraphe 6.6, remplacer les mots «du phénomène sectaire» par les mots suivants :

«des abus, violences ou délits à l'encontre des mineurs, notamment ceux qui appartiennent à des groupes de religions minoritaires».

Déposé par:

DOBBIN Jim, Royaume-Uni, SOC
BENTON Joe, Royaume-Uni, SOC
DONALDSON Jeffrey, Royaume-Uni, GDE
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC

1. 2014 - Deuxième partie de session

